Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260303-DELBU2026_03_27-DE

Délibération

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 mars, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :
LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : GUILLOU Claudine ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick.

❖ ❖ ❖ ❖

DELBU2026-03-027
Système d'information et gestion des données : Mise à disposition de tablettes numériques pour les élus communautaires : convention

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 et DEL2024-11-234 du 26 novembre 2024 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-10, L. 2121-13-1 et L. 5211-6 ;

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de maintenir la dématérialisation des supports pour moderniser le fonctionnement des instances et fluidifier les liens entre élus et administration ;

Considérant l'intérêt à équiper les élus titulaires pour un accès efficace aux documents ;

Considérant que la mise à disposition est gratuite, temporaire et encadrée ;

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve la mise à disposition des tablettes numériques aux conseillers communautaires titulaires, et adresses e-mail à l'ensemble des conseillers communautaires, selon les modalités de la convention-type en annexe ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions individuelles avec les élus concernés, ainsi que leurs avenants, et tous autres documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération